

Date :

Poste tenu par :
Responsable hiérarchique : Le Responsable des ST Côte-d'Or

DESCRIPTION DE POSTE

1) DENOMINATION DU POSTE :

Agent d'exploitation

Grade et filière

ADJOINT TECHNIQUE / TECHNIQUE

2) LES RELATIONS :

A) Place dans l'institution

Rattachement hiérarchique

PÔLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES				
DIRECTION	AGENCE TERRITORIALE COTE D'OR	SERVICES TECHNIQUES COTE D'OR	LOCALISATION	RESIDENCE ADMINISTRATIVE
Services techniques territorialisés	Seuil de Bourgogne	Saint-Seine-l'Abbaye	11, Avenue de la Gare	SAINT-SEINE-L'ABBAYE

- Implantations géographiques possibles sur l'ensemble du département

Liaisons fonctionnelles transversales (Infra et inter-service, inter-direction...)

- Direction des Services techniques territorialisés (DStt) : Service Coordination des actions territorialisées, Service Travaux publics
- Autres Agences territoriales et autres services de la DStt

Exercez-vous une fonction d'encadrement fonctionnel ?

NON

Exercez-vous une fonction d'encadrement technique ?

NON

B) Relations externes

- Maires
- Services de secours
- Autres gestionnaires des routes
- Usagers de la route

3) MISSIONS PRINCIPALES :

- entretient le réseau routier pour garantir les déplacements des usagers dans les meilleures conditions de sécurité,
- contribue à la conservation du patrimoine,
- assure l'entretien du matériel et des locaux.

4) TACHES OU ACTIVITES PRINCIPALES POUR CHAQUE MISSION :

- participe à la viabilité hivernale comme patrouilleur ou chauffeur,
- participe aux travaux de voirie : enrobés, point à temps, reprises, enrobés à froid, ressuage,
- entretient la voirie des abords et dépendances : signalisation verticale, fauchage, entretien des aires de repos, assainissement, accotements, ouvrages d'art, point d'arrêt TRANSCO,
- entretient les locaux : ménage, travaux de peinture,
- entretient les véhicules.

5) CONTEXTE PARTICULIER OU SPECIFIQUE AU POSTE :

- goût pour le travail en équipe
- travail en astreinte pour la viabilité hivernale (15/11 au 15/03, y compris le samedi et dimanche)
- travail en astreinte pour la viabilité estivale (16/03 au 14/11, y compris le samedi et dimanche)
- l'organisation du point à temps sur les routes départementales peut s'organiser en journée continue de 6h à 13h50
- travail de jour comme de nuit, travail poste de matin ou d'après-midi pour le fauchage mécanisé et manuel des bords de routes entre le 1/05 et le 30/09
- exposition aux intempéries
- l'exercice de ces fonctions comporte une exposition à des produits à caractère nocif (bitume...)
- l'exercice de travail à temps partiel peut se révéler difficile dans certains cas
- Permis de conduire B, C ou spécifique

6) CAPACITES REQUISES POUR OCCUPER LE POSTE :

TRONC COMMUN DE COMPÉTENCES

Connaître les consignes de sécurité du travail du domaine d'intervention : procédures de transport, les réglementations hygiène/sécurité, la réglementation et la signalisation des chantiers, la formation et la coordination SPS...

Appliquer les règles de sécurité collectives et individuelles dans le cadre de l'utilisation des matériels, des interventions et des travaux en hauteur, des outils, des produits et des EPI

Appliquer les normes et techniques de mise en œuvre des matériaux et matériels

Anticiper les dysfonctionnements et réagir rapidement aux situations imprévues

Connaître les principes de la gestion des stocks (méthodes de diagnostic, techniques d'inventaire, principes de valorisation, techniques de réapprovisionnement...)

Appliquer les bonnes pratiques de manutention et les postures appropriées à la situation de travail

Assurer la maintenance préventive courante de l'outillage et des matériels

Rendre compte de son activité quotidienne

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES

Conduire un véhicule ou des engins de terrassement, fauchage et/ou de nettoyage et de déneigement

Détecter les dysfonctionnements et les dégradations des ouvrages (ouvrages d'art et d'assainissement) de la voie publique (chaussée, signalisation, etc.)

Poser des éléments de voirie

Poser les produits de revêtement des chaussées

Réaliser l'entretien ponctuel lié aux conditions climatiques ordinaires (fauchage, déneigement, salage, espaces verts)

Appliquer la réglementation de la signalisation temporaire pendant les travaux sur voie ouverte à la circulation

Assurer le montage, démontage, entretien et pose de la signalisation verticale

Poser les protections et les signalisations temporaires de chantiers

Effectuer les travaux courants se rapportant à l'entretien des bâtiments et équipements (maçonnerie, plâtrerie, peinture, électricité, plomberie, chauffage, menuiserie, métallerie, espaces verts)